

Conseil Municipal du 9/11/17

Présents : Annick Bonniez, Marlène Dumoulin, Alexia Rosset, Florent Carret, Hervé Ferroud-Plattet , Regairaz Ghislain, Jacques Rey, Sylvain Travers

Excusés : Stéphane Masson , Franck Orsola donnant pouvoir à Annick Bonniez

Secrétaire de séance : Marlène Dumoulin

Approbation rapport CLECT :

Transfert des charges du parc des Expositions de la ville de Chambéry à l'agglomération Grand Chambéry pour le coût de fonctionnement d'un montant de 477 887 €. Pas de transfert de charge pour l'investissement, la ville de Chambéry ayant fait le choix de réaliser le financement de l'investissement sur fonds de concours.

Approuvé à l'unanimité.

Nomination et rémunération de l'agent recenseur

La phase de recensement se fera début 2018 pour la commune d'Ecole.

Notre agent administratif sera la coordinatrice, et nous embauchons pour le poste d'agent recenseur. Le contrat d'embauche sera conjoint à un mini stage avec la Mission Locale Jeunes pour la période du 15/01/18 au 15/02/2018.

Le conseil municipal se positionne pour que la somme allouée à l'agent recenseur par l'INSEE lui soit reversée en totalité sur son salaire net. La commune prendra en charge les charges salariales et patronales.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Convention 30 Millions d'Amis

Afin de lutter contre la prolifération de chats sauvages sur le territoire communal, Mme le Maire expose la possibilité de passer une convention avec l'association 30 Millions d'Amis. L'association participe financièrement aux opérations de stérilisation des chats mâles et femelles et leur tatouage à hauteur de 80€ pour une femelle et 60€ pour un mâle. La commune aura en charge le supplément demandé par le vétérinaire.

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation à Mme le Maire pour signer cette convention.

Tarifs concession cimetièrre

Afin d'être en conformité avec la réglementation, il n'est pas possible de pratiquer un tarif différent pour la vente de terrain pour concession dans le cimetière lorsque la destination en tombe et caveau n'est pas encore réalisé au moment de l'achat. Aussi il convient d'uniformiser les deux tarifs.

Le conseil à l'unanimité décide d'appliquer le tarif de 100€ le m².

Débat autour du PADD

Lors de la fusion avec Chambéry Métropole au 01/01/2017, le choix des deux collectivités a été arrêté sur la fusion des 2 PLUI dès 2017. Aussi, il convient à ce jour aux 38 communes de débattre sur le PADD. Les 14 communes du Cœur des Bauges avaient déjà débattu sur leur propre PADD en 2016 mais avec la fusion, il convient de débattre à nouveau sur le PADD fusionné.

Mme le Maire fait lecture du projet et un débat s'installe. Le conseil municipal fait la remarque que les termes utilisés « zone de montagne, zone rurale », préconisent une différence entre les 2 zones et le Cœur des Bauges est lui en zone de montagne ET en zone rurale. Il conviendra de finir plus clairement ces différents secteurs du Grand Chambéry

Le conseil municipal trouve essentiel que les grands axes et objectifs du PADD version Cœur des Bauges soit bien réintégré dans le PADD version Grand Chambéry.

Les 4 grands axes ont bien été repris, tant sur le volet agricole, écologique, services et habitat. On retrouve les actions comme : Maintenir les équipements, Soutenir les villages et hameaux, Développer et Maintenir l'artisanat.... La croissance démographique est en correspondance avec le territoire et l'habitat se concentrera dans les zones déjà urbanisées pour protéger l'espace agricole. La question des transports est également traitée, nous notons que l'optimisation des transports scolaires, n'a pas été reprise.

Questions diverses

- Projet piste, le conseil municipal souhaite de nouveau revoir les techniciens ONF avant de lancer l'appel d'offres pour les travaux de piste. Mme le Maire informe le conseil que ce projet a obtenu la note 19/20 par le comité de pilotage. La commission travaux se réunira avec l'ONF avant de signer l'appel d'offre le 6 décembre à 20H.

- Objets d'Arts Sacrés : Une rencontre est prévue au presbytère du Châtelard avec le père Rémi Doche le mardi 28 novembre 2017, afin d'échanger sur la garde par le diocèse ou par la commune des 3 objets sacrés lui appartenant.

- Une lampe chemin de la traverse est à changer

- Fusion des communes : Les 4 maires des Bauges Devant se sont rencontrés pour échanger sur la faisabilité d'une fusion. Mme le Maire expose devant le conseil pour avis, quelle position la commune d'Ecole souhaiterait engager.

Le conseil à l'unanimité est en accord avec le fait qu'il vaut s'y préparer que de se le voir imposer. L'idée est de faire une étude pour le moment à l'échelle des 5 communes des Bauges devant. Il est proposé également de créer une commission de travail sur la base d'élus volontaires pour travailler sur le sujet. Il est aussi proposé de réunir les 53 élus des 5 conseils municipaux pour que toutes et tous aient la même information.

Séance levée à 23H